

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE

COMMUNE
d' AUBAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du **24/09/2024**
Publication le **01/10/2024**
Conseillers en exercice : **43**
Présents : **35**
Quorum : **22**

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024

L'an Deux Mille Vingt Quatre, Le Trente Septembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Maire.

N° **01_300924**

**OBJET : ADMINISTRATION
GENERALE**

Approbation de l'Avenant n°8 à la Délégation de Service Public relative à l'exploitation du stationnement payant sur voirie et parcs de stationnement.

PRESENTS :

Monsieur Gérard GAZAY, Monsieur Alain ROUSSET, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur Vincent RUSCONI, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Hélène JULIEN-TRIC, Monsieur Philippe AMY, Monsieur Andre LEVISSE, Monsieur Yoann LEANDRE, Monsieur Léo MOURNAUD, Madame Jeannine LEVASSEUR, Monsieur Jean-Bernard LOUIS, Madame Julie GABRIEL, Madame Irène DUPLAN, Madame Monique MOISE-HIRMAN, Monsieur Patrice JARQUE, Monsieur Laurent GUEDJ, Madame Cécile BOURGUIGNON, Madame Brigitte AMOROS, Madame Magali ROUX, Madame Faustine THIBAUD, Monsieur Jérémie COETTO, Monsieur Jérémie PANGOURASSOU, Monsieur Zarick KOURICHI, Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Madame Eliette MEZERGUES-MAUTREF, Monsieur Arthur SALONE, Monsieur Denis GRANDJEAN, Monsieur Alexandre LATZ, Monsieur William MIROUX, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Monsieur Matthieu HERMANT, Madame Michèle BOUGEAREL, Monsieur Marc ZANARINI

formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES:

Madame Geneviève MORFIN (donne pouvoir à Madame Danielle MENET), Madame Stéphanie HARKANE (donne pouvoir à Monsieur Alain ROUSSET), Monsieur Franck-Clément CHAMLA (donne pouvoir à Monsieur Laurent GUEDJ), Madame Magali GIOVANNANGELI (donne pouvoir à Monsieur Yves PERRIN-TOININ), Madame Clémentine FARDOUX (donne pouvoir à Monsieur Alexandre LATZ), Madame Joëlle MELIN (donne pouvoir à Madame Michèle BOUGEAREL), Madame Valérie BOISSON (donne pouvoir à Monsieur Arthur SALONE), Madame Mathilde METCHÉ-BARTHELEMY (donne pouvoir à Madame Sophie AMARANTINIS)

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) Secrétaire.

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20240930-300924_01-DE
Reçu le 01/10/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
01/10/2024



Délibération n°01_300924 du Conseil Municipal du lundi 30 septembre 2024 (suite)

Monsieur Alain ROUSSET rapporte :

Par contrat de délégation de service public, la Commune d'Aubagne a confié à la société OMNIPARC, aujourd'hui Q'PARK France SA, l'exploitation du stationnement payant sur voirie et des parcs de stationnement Beaumont, Centre Ancien dit les Terres Rouges, Potiers, Défensions et 8 Mai 1945.

La Commune a d'ores et déjà conclu sept avenants avec la société Q'PARK.

Pour autant, il est aujourd'hui nécessaire de préciser certaines modalités d'exécution de ce contrat.

Il est tout d'abord convenu entre les parties, dont la Métropole Aix-Marseille, pour le parking du 8 Mai 1945 reconnu d'intérêt métropolitain depuis le 1^{er} Janvier 2023, que la société QPARK prendra désormais en charge les enlèvements fourrière des parkings en ouvrage.

Il est également décidé la création d'un abonnement pour les employés municipaux et les agents de la Police Nationale au tarif de 30 euros par mois. Les agents pourront donc stationner au 3^{ème} niveau du parking des Terres Rouges.

Il est ensuite convenu d'étendre le périmètre du stationnement payant en voirie en rajoutant 31 places au périmètre déjà existant et de supprimer la gratuité de la 1^{ère} heure au parking en voirie dit « de Palissy ».

Cette délibération propose donc d'approuver les termes de l'avenant n°8 à intervenir avec la société Q'PARK France SA, la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU la loi n°2022-217 du 22 Février 2022 relative à la Différenciation, la Décentralisation, la Déconcentration et portant diverses mesures de Simplification de l'action publique locale,

VU l'article R3135-8 du Code de la Commande Publique relatif aux modalités de modification d'un contrat de Concession de Service Public,

VU la réunion de la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 23 Septembre 2024, informée des modifications au contrat introduites par l'avenant n°8,

CONSIDÉRANT que les Parties se sont rapprochées en vue de convenir de nouvelles modalités d'exécution de la Concession de service Public du stationnement payant en voirie et en ouvrage,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'APPROUVER les termes de l'avenant n°8 au contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation du stationnement payant sur voirie et des parcs en ouvrage Beaumont, Centre Ancien, Potiers, Défensions et 8 Mai 1945 ;

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20240930-300924_01-DE
Reçu le 01/10/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
01/10/2024



Délibération n°01_300924 du Conseil Municipal du lundi 30 septembre 2024 (suite)

ARTICLE 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document y afférent.

ADOpte A LA MAJORITE des MEMBRES PRESENTS

ABSTENTIONS : 7

Madame Eliette MEZERGUES-MAUTREF, Monsieur Arthur SALONE, Madame Magali GIOVANNANGELI, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Madame Valérie BOISSON

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20240930-300924_01-DE
Reçu le 01/10/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
01/10/2024

